

AFFAIRE N° 36

OBJET : ACQUISITION DE MATERIELS POUR L'ENLEVEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La réorganisation de la collecte des ordures ménagères de la Ville a pour conséquence une augmentation du nombre de circuits desservis par les camions bennes tasseuses. En effet, l'enlèvement des ordures ménagères dans les écarts sera désormais effectué par les camions bennes tasseuses de la Commune.

Compte-tenu de cette nouvelle organisation, j'ai été conduit devant l'urgence à envisager une augmentation du parc de véhicules d'enlèvement des ordures ménagères de la Ville et à acquérir ainsi deux nouvelles bennes tasseuses.

Les crédits nécessaires à cette opération, soit environ 900 000 F, sont prévus au chapitre 900 article 215 du Budget Communal 1982.

Je vous demande :

- d'approuver le résultat de l'appel d'offres lancé pour l'acquisition de ce matériel.
- de m'autoriser à passer le marché avec l'entreprise retenue.

Je mets la question aux voix :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.